

**Décision n° 2016-312 du 19 décembre 2016
portant nomination aux fonctions de responsabilité rattachées aux collaborateurs
du directeur de la direction territoriale Est**

Le directeur de la direction territoriale Est du Cerema,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;

Vu le décret du 17 janvier 2014 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la délibération n° 2015-38 du conseil d'administration du Cerema fixant l'organisation générale de l'établissement et de son comité de direction ;

Vu la décision n° 2014-04 du 2 janvier 2014 portant organisation de la fonction financière et comptable du Cerema au niveau déconcentré ;

Vu la décision n° 2015-335 du 1^{er} décembre 2015 portant nomination d'un membre du comité de direction du Cerema ;

Vu la décision n° 2016-279 du 9 septembre 2016 donnant délégation de signature aux directeurs des directions techniques ou territoriales en matière d'organisation ;

Vu la décision n° 2016-309 du 19 décembre 2016 portant organisation de la direction territoriale Est et de son comité de direction ;

Vu la décision n° 2016-310 du 19 décembre 2016 portant organisation interne des départements, laboratoires et services de la direction territoriale Est ;

Vu la décision n° 2016-311 du 19 décembre 2016 portant nomination aux fonctions de responsabilité rattachées au directeur de la direction territoriale Est ;

décide

Article 1

Sur proposition de Monsieur Jean-Luc Bauer, chef du département aménagement et développement durables, sont nommés :

- Madame Marie-Laurence Claudon, chef de la division aménagement et habitat ;
- Monsieur Luc Chretien, chef de la division environnement ;
- Monsieur Sylvain Larose, chef de la division transports et déplacements.

Article 2

Sur proposition de Monsieur Jean-Pierre Gentil, chef du département conception et exploitation des infrastructures, sont nommés :

- Monsieur Jérôme Pfaff, chef de la division conception et sécurité ;
- Monsieur Roger Bour, chef de la division exploitation et métrologie du trafic ;
- Monsieur Fabien Renaudin, chef de la division ouvrages d'art.

Article 3

Sur proposition de Madame Sophie Charlotte Valentin, directrice du laboratoire de Nancy, sont nommés :

- Monsieur Laurent Sylvestre, adjoint à la directrice du laboratoire, chef du groupe géotechnique, terrassements, chaussées, et chef du groupe eau, risques et territoires durables par intérim;
- Monsieur Davy Prybyla, chef du groupe ouvrages d'art ;
- Monsieur Marc Ferrand, chef des services généraux.

Article 4

Sur proposition de Monsieur Philippe Thirion, directeur du laboratoire de Strasbourg, sont nommés :

- Monsieur Guillaume Dutilleux, chef du groupe acoustique ;
- Monsieur Julien Burgholzer, chef du groupe construction ;
- Monsieur Hugues Odeon, chef du groupe géotechnique, terrassements et chaussées ;
- Monsieur Pierre Charbonnier, chef du groupe méthodes physiques ;
- Monsieur Thibaut Perrin, chef du groupe ouvrages d'art ;
- Madame Éliane Hocke, chef des services généraux.

Article 5

Sur proposition de Madame Hélène Foreau, secrétaire générale, sont nommés :

- Madame Marie-Annick Lorenzini, responsable de la cellule informatique interne ;
- Monsieur Georges Ribeiro, responsable de la cellule moyens généraux ;
- Madame Gisèle Marrama, responsable de la cellule documentation ;
- Monsieur Virgil Ragot, responsable de la cellule budget, achats et marchés ;
- Madame Frédérique Dinhof, responsable de la cellule ressources humaines et formation.

Article 6

Sur proposition de Madame Nathalie Camus, chef du service financier et comptable Ile-de-France et Est, sont nommés :

- Monsieur Laurent Leleux, responsable du bureau comptable ;
- Madame Marie-Françoise Ragot, responsable du bureau financier de la direction territoriale Est.

Article 7

Sur proposition conjointe du directeur de la communication et de la diffusion des connaissances et du directeur territorial Est, est nommé :

- Monsieur Youssef Kicher, chef du service de communication.

Article 8

La présente décision abroge la décision n° 2015-270 du 3 septembre 2015.

Article 9

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Metz, le 19 décembre 2016

Le directeur

Signé

Jacques Le Berre